



## SÉANCE SPÉCIALE DU 6 OCTOBRE 2008

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 6 octobre 2008, à 20 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :           Monsieur le conseiller Vincent Chatel  
                                  Monsieur le conseiller Ronald Cormier  
                                  Monsieur le conseiller Normand Dyotte  
                                  Monsieur le conseiller Charles-André Fortier  
                                  Madame la conseillère Thérèse Gatien

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s :   Monsieur Serge Drouin, directeur général  
                                  Madame Carole Lemaire, greffière  
                                  Monsieur Patrick Quirion, trésorier  
                                  Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et  
                                  développement du territoire

Sont absents :               Monsieur le conseiller Kevin Vocino

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

1. Adoption – procès-verbal de la séance « ordinaire » du 15 septembre 2008
2. Proclamation – *Semaine de sensibilisation aux maladies mentales*
3. Aide financière – Communauté chrétienne Saint-Marc de Candiac, paroisse « La Nativité de la Sainte-Vierge » – célébration des anniversaires de mariage

4. Aide financière – 20<sup>e</sup> anniversaire – Ligue de Balle donnée de Candiac
5. Mandat procureur – litige – Électricité R. Bougie industrielle inc.
6. Nomination – technicienne comptabilité et finance – Service des finances et de l’informatique – col blanc régulier
7. Dépôt du rapport des virements budgétaires – période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2008
8. Participation au partage de l’information géographique du réseau SIGAT
9. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 24 septembre 2008
10. Autorisation – dérogation mineure – 142, avenue des Flandres
11. Embauche – mécanicien – division Travaux publics – col bleu régulier
12. Rejet des soumissions – construction de trottoirs – chemin Saint-François-Xavier entre le chemin Haendel et la route 132 – appel d’offres 8025-ST
13. Mandat ingénieurs-conseils – surveillance des travaux d’éclairage de rue et de canalisations souterraines – « Les Cours Candiac », phase III B
14. Octroi de contrat – fourniture de chlorure de sodium hiver 2008-2009 – Villes de Candiac, Sainte-Catherine, Saint-Constant, Mercier, La Prairie et Delson – appel d’offres regroupé
15. Embauche étudiants – Service des loisirs
16. Embauche professeurs – Service des loisirs
17. Embauche pompier temps partiel – Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson
18. Embauche pompier temps partiel – Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson
19. Embauche pompier temps partiel – Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson
20. Embauche pompier temps partiel – Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson
21. Embauche pompier temps partiel – Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson
22. Avis de motion – du règlement 1217 modifiant le règlement de zonage 555 afin d’ajouter la classe d’usage h3 et les normes qui s’y appliquent pour la zone H03-338.
23. Adoption du second projet – règlement 1216 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier la grille des usages et normes relativement à la classe d’usage, à la superficie et la profondeur minimale du terrain et à la marge avant minimale applicables à la zone H06-633
  - Assemblée publique de consultation
  - Adoption du règlement
24. Parole au public sur les sujets à l’ordre du jour
25. Levée de la séance

**08-10-01      ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE « ORDINAIRE » DU  
15 SEPTEMBRE 2008**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance « ordinaire » du 15 septembre 2008 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance « ordinaire » du 15 septembre 2008.

**08-10-02      PROCLAMATION – SEMAINE DE SENSIBILISATION AUX MALADIES  
MENTALES**

CONSIDÉRANT QUE plus de six millions de Canadiens seront aux prises avec un type de maladie mentale au cours de leur vie, ce qui représente un montant de plus de 30 milliards de dollars de pertes annuelles pour l'économie canadienne, ainsi qu'une souffrance humaine incalculable;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements municipaux ont un rôle important à jouer dans la promotion de la santé mentale et dans la diminution de la stigmatisation associée aux maladies mentales;

CONSIDÉRANT QUE les collectivités, les entreprises et les organismes à travers le Canada se sont engagés à collaborer afin de faire de la sensibilisation sur ces questions pendant la *Semaine de sensibilisation aux maladies mentales*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac proclame par la présente, la semaine du 5 au 11 octobre 2008, la *Semaine de sensibilisation aux maladies mentales*.

**08-10-03      AIDE FINANCIÈRE – COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE SAINT-MARC  
DE CANDIAC, PAROISSE « LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE » –  
CÉLÉBRATION DES ANNIVERSAIRES DE MARIAGE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Communauté chrétienne Saint-Marc de Candiac, paroisse « La Nativité de la Sainte-Vierge », en date du 3 septembre 2008, afin d'aider à la tenue d'une célébration des anniversaires de mariage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à la Communauté chrétienne Saint-Marc de Candiac, paroisse « La Nativité de la Sainte-Vierge » une aide financière au montant de 400 \$ dans le cadre de la célébration des anniversaires de mariage;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-991.

**08-10-04 AIDE FINANCIÈRE – 20<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE – LIGUE DE BALLE  
DONNÉE DE CANDIAC**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Ligue de Balle donnée de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ligue de Balle donnée de Candiac est un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville et qu'il sollicite une contribution pour souligner leur 20<sup>e</sup> anniversaire qui a eu lieu le samedi 13 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'il respecte les règles d'éligibilité adoptées par la Ville pour souligner les fêtes d'anniversaire de fondation des organismes de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'aide financière au montant de 300 \$ accordée à la Ligue de Balle donnée de Candiac dans le cadre de leur 20<sup>e</sup> anniversaire qui a eu lieu le samedi 13 septembre dernier;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-991, subvention organisme.

**08-10-05 MANDAT PROCUREUR – LITIGE – ÉLECTRICITÉ R. BOUGIE  
INDUSTRIELLE INC.**

CONSIDÉRANT QU'une requête introductive d'instance en action sur compte a été signifiée à la Ville, le 23 juillet 2008, par les procureurs de la compagnie Électricité R. Bougie industrielle inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate maître Patrice Guay du cabinet Dufresne Hébert Comeau, pour agir à titre de procureur au dossier et pour prendre tous les recours jugés utiles à la défense des droits de la Ville.

QUE les deniers requis au paiement des honoraires de maître Guay soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-412.

**08-10-06 NOMINATION – TECHNICIENNE COMPTABILITÉ ET FINANCE – SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE – COL BLANC RÉGULIER**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de technicien comptabilité et finance, Service des finances et de l'informatique;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Landry a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE madame Landry est employée surnuméraire col blanc à la Ville de Candiac depuis le 16 juin 2008, à titre de technicienne comptabilité et finance, Service des finances et de l'informatique;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Patrick Quirion, trésorier, Service des finances et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme madame Nathalie Landry, au poste de technicien comptabilité et finance, classe « D », 1<sup>er</sup> échelon, col blanc régulier, Service des finances et de l'informatique, rétroactivement au 7 juillet 2008, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE madame Landry obtiendra le statut d'employé régulier après avoir terminé la période d'essai de dix-huit semaines de travail continu, conformément à la convention collective en vigueur;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Landry soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-01-111.

**08-10-07 DÉPÔT DU RAPPORT DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – PÉRIODE  
DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2008**

Conformément aux dispositions du règlement 1128, les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des virements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2008.

**08-10-08 PARTICIPATION AU PARTAGE DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE DU RÉSEAU SIGAT**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) a réalisé la base de données des rôles d'évaluation foncière géoréférencés à partir des données du rôle d'évaluation foncière de la Ville transmises au ministère en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QUE le MAMR favorise, par SIGAT, l'échange et le partage d'information géographique entre les partenaires, soit : les organismes municipaux et régionaux, les ministères et organismes gouvernementaux, les organismes à but non lucratif et les entreprises d'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE le MAMR rend accessible, par entente, à ses partenaires la base de données des rôles d'évaluation foncière géoréférencés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le trésorier, monsieur Patrick Quirion, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville, la licence de droits d'utilisation du rôle d'évaluation foncière.

**08-10-09 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE – CCU DU 24 SEPTEMBRE 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, de modification et d'affichage déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 24 septembre 2008 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

| <b>PERMIS DE CONSTRUCTION</b> |                       |  |
|-------------------------------|-----------------------|--|
| <b>No recommandation</b>      | <b>Zone concernée</b> | <b>Adresse et construction projetée</b>  |
| CCU-2008-09-07                | H03-334               | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 142, avenue des Flandres sur le lot 4 145 557     |
| CCU-2008-09-08                | H03-334               | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 144, avenue des Flandres sur le lot 4 145 556     |
| CCU-2008-09-09                | H03-332               | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 32, rue de Florence sur le lot 3 893 706          |
| CCU-2008-09-10                | H03-332               | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 56, rue de Fontenelle sur le lot 3 965 016        |
| CCU-2008-09-11                | H03-332               | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 60, rue de Fontenelle sur le lot 3 965 018        |
| CCU-2008-09-14                | I04-418               | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type industriel isolé sis au 320, avenue Liberté sur le lot 4 176 958           |
| CCU-2008-09-15                | H01-117               | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 18, boulevard Marie-Victorin sur le lot 2 094 066 |
| CCU-2008-09-17                | H06-632               | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 54, rue de Sauverny sur le lot 3 964 664          |
| CCU-2008-09-19                | C06-608               | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment commercial contigu (Golf Town) sis au 30, rue de Strasbourg sur le lot 4 047 886   |

| <b>PERMIS D'AFFICHAGE</b> |                       |   |
|---------------------------|-----------------------|---|
| <b>No recommandation</b>  | <b>Zone concernée</b> | <b>Adresse et construction projetée</b>   |
| CCU-2008-09-13            | C05-527               | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant trois enseignes murales (Caisse populaire) pour un bâtiment de type commercial sis au 210, boulevard Jean-Leman sur les lots 2 095 746 et 2 936 431 |

| <b>CERTIFICAT DE MODIFICATION</b> |                       |   |
|-----------------------------------|-----------------------|---|
| <b>No recommandation</b>          | <b>Zone concernée</b> | <b>Adresse et construction projetée</b>   |
| CCU-2008-09-16                    | H01-104               | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification du revêtement extérieur (changer le vinyle blanc pour un vinyle sable) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 1, avenue Mendel sur le lot 2 092 332                 |
| CCU-2008-09-18                    | C04-407               | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (modification de la toiture et d'une partie de l'affichage) d'un bâtiment de type commercial isolé (McDonald) sis au 101, chemin Saint-François-Xavier sur le lot 2 347 379 |

**08-10-10      AUTORISATION – DÉROGATION MINEURE – 142, AVENUE DES FLANDRES**

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, André J. Côté demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure du 142, avenue des Flandres.

Aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la demande déposée par monsieur Michel Pépin de Maisons Pépin, en date du 3 septembre 2008 relativement à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 142, avenue des Flandres;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été transmise au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2008-09-01 effectuée sur la base des conditions applicables à l'analyse d'une dérogation mineure tel que prévue à la section 3 du règlement 559;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde la dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser une marge avant côté latéral de 2,35 mètres au lieu de 4,5 mètres, soit un empiètement de 2,15 mètres de façon à permettre la construction d'un bâtiment unifamilial isolé sis au 142, avenue des Flandres, sur le lot 4 145 557, zone H03-334.

**08-10-11      EMBAUCHE – MÉCANICIEN – DIVISION TRAVAUX PUBLICS – COL BLEU RÉGULIER**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de mécanicien, division Travaux publics, Services techniques;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ive Dandurand a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, directeur, division Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Ive Dandurand, au poste de mécanicien, col bleu régulier, division Travaux publics, à compter du 14 octobre 2008, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE monsieur Dandurand obtiendra le statut d'employé régulier après avoir terminé la période d'essai de 702 heures ouvrables de service continu, conformément à la convention collective en vigueur;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Dandurand soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-00-111.

**08-10-12      REJET DES SOUMISSIONS – CONSTRUCTION DE TROTTOIRS – CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER ENTRE LE CHEMIN HAENDEL ET LA ROUTE 132 – APPEL D'OFFRES 8025-ST**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié pour la construction d'un trottoir sur le chemin Saint-François-Xavier entre le chemin Haendel et la route 132 (projet 2008-566);

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 septembre 2008 et que deux entreprises ont déposé des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis dépassent les budgets prévus à cette fin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac rejette les soumissions déposées le 10 septembre 2008 relativement à la construction de trottoirs sur le chemin Saint-François-Xavier entre le chemin Haendel et la route 132.

**08-10-13 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D’ÉCLAIRAGE DE RUE ET DE CANALISATIONS SOUTERRAINES – « LES COURS CANDIAC », PHASE III B**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet « Les Cours Candiac », phase III B, la Ville a accepté, à la demande du promoteur, d’assumer la maîtrise d’ouvrage des travaux d’utilités publiques;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mandater des professionnels pour effectuer la surveillance des travaux prévus au contrat;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée à cet effet par la firme GENIVAR, Société en commandite, datée du 26 septembre 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme GENIVAR, Société en commandite, pour effectuer la surveillance des travaux d’éclairage de rue et de canalisations souterraines du projet « Les Cours Candiac », phase III B, pour un montant de 20 000 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 26 septembre 2008;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d’emprunt 1215, au poste budgétaire 22-812-15-411, honoraires professionnels, conditionnellement à l’approbation du règlement d’emprunt 1215 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**08-10-14 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE CHLORURE DE SODIUM HIVER 2008-2009 – VILLES DE CANDIAC, SAINTE-CATHERINE, SAINT-CONSTANT, MERCIER, LA PRAIRIE ET DELSON – APPEL D’OFFRES REGROUPE**

CONSIDÉRANT QUE les villes de Candiac, Delson, La Prairie, Sainte-Catherine, Saint-Constant et Mercier se sont regroupées pour effectuer l’achat de chlorure de sodium en vrac pour la saison hivernale 2008-2009 dans le but de bénéficier d’un plus grand pouvoir d’achat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Delson a procédé à l’ouverture des soumissions reçues le 17 septembre 2008;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de monsieur Clément Brulé, surintendant, Services techniques et travaux publics de la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau ing., directeur, division Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie Mines Seleine (Div. Société Can. de Sel ltée), 755, chemin Saint-Jean, Pointe-Claire, (Québec) H9R 5M9, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de sel pour la saison 2008-2009, au coût de 78,21 \$ la tonne métrique, toutes taxes incluses, pour un montant approximatif de 156 422 \$, plus toutes taxes applicables;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-330-00-627, matériel en vrac, chlorure de sodium.

#### **08-10-15      EMBAUCHE ÉTUDIANTS – SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE chacun des candidats sélectionnés a été rencontré en entrevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche des étudiants mentionnés ci-dessous pour le Service des loisirs;

| Nom                            | Titre   | Période    |            |
|--------------------------------|---|------------|------------|
|                                |   | du         | au         |
| David Beaulieu                 | animateur - activités sportives et culturelles                                | 2008-09-07 | 2009-03-22 |
| Marc-Olivier Filiatrault-Gagné | animateur - activités sportives et culturelles et responsable des équipements | 2008-09-20 | 2009-05-01 |
| Nicolas Giroux                 | animateur - activités sportives et culturelles                                | 2008-09-20 | 2009-05-01 |
| Stéphanie Pincince             | animatrice - arts visuels   | 2008-09-20 | 2009-05-01 |
| Sylvain Sauvé                  | animateur - activités sportives et culturelles                                | 2008-06-23 | 2009-05-01 |

QUE ces étudiants soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale approuvée et adoptée par la résolution 08-01-11;

QUE les deniers requis au paiement du salaire des étudiants soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires concernés.

**08-10-16 EMBAUCHE PROFESSEURS – SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de professeurs pour les activités sportives et culturelles dans le cadre des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE chacun des candidats sélectionnés a été rencontré en entrevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche des personnes mentionnées ci-dessous pour agir à titre de professeur au Service des loisirs, selon la période indiquée;

| Nom                     | Titre                          | Période    |            |
|-------------------------|--------------------------------|------------|------------|
|                         |                                | du         | au         |
| Annie Catellier         | professeur - conditionnement   | 2008-09-22 | 2009-06-23 |
| Lise Gervais            | professeur - karaté - 0-10 ans | 2008-09-26 | 2009-04-17 |
| Louise Guertin          | professeur - arts visuels      | 2008-09-22 | 2009-05-01 |
| Richard Lafond          | professeur - karaté - 0-10 ans | 2008-09-20 | 2009-04-17 |
| Guillaume Larocque      | professeur - karaté - moniteur | 2008-09-20 | 2009-04-17 |
| Kevin Lau Tum Sun       | professeur - karaté - 0-10 ans | 2008-09-22 | 2009-04-17 |
| Rebekah Leitner         | animatrice danse               | 2008-09-20 | 2009-05-19 |
| Julie Murray Desrosiers | animatrice danse               | 2008-09-23 | 2009-05-19 |
| Pierre Payant           | professeur - karaté - 0-10 ans | 2008-09-20 | 2009-04-17 |
| Stephen Quiblat         | professeur - karaté - 0-10 ans | 2008-09-22 | 2009-04-17 |
| Michael Richard         | professeur - karaté - 0-10 ans | 2008-09-22 | 2009-04-17 |
| Mélanie Rochon          | professeur - karaté - moniteur | 2008-09-20 | 2009-04-17 |
| François Théoret        | professeur - karaté - moniteur | 2008-09-24 | 2009-04-17 |
| Normand Théoret         | professeur en charge - karaté  | 2008-09-20 | 2009-04-17 |

QUE ces professeurs soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale approuvée et adoptée par la résolution 08-05-37;

QUE les deniers requis au paiement du salaire des professeurs soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires concernés.

**08-10-17      EMBAUCHE    POMPIER    TEMPS    PARTIEL    –    SERVICE  
INTERMUNICIPAL   DE   PRÉVENTION   DES   INCENDIES   DE  
CANDIAC/DELSON**

CONSIDÉRANT QUE le Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson doit procéder à l'embauche d'un pompier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Nadeau a agi à titre de stagiaire pompier depuis le 2 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE le candidat répond aux exigences académiques et médicales;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steeve Lamontagne, directeur du service;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Mathieu Nadeau, au poste de pompier à temps partiel au Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson, à compter du 7 octobre 2008, au taux horaire et aux conditions mentionnés dans la *Politique d'entente salariale 2005-2009 entre la Ville de Candiac et l'Association des pompiers de Candiac*;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Nadeau soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-116.

**08-10-18      EMBAUCHE    POMPIER    TEMPS    PARTIEL    –    SERVICE  
INTERMUNICIPAL   DE   PRÉVENTION   DES   INCENDIES   DE  
CANDIAC/DELSON**

CONSIDÉRANT QUE le Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson doit procéder à l'embauche d'un pompier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Frédérick André Drouin a agi à titre de stagiaire pompier depuis le 2 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE le candidat répond aux exigences académiques et médicales;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steeve Lamontagne, directeur du service;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Frédérick André Drouin, au poste de pompier à temps partiel au Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson, à compter du 7 octobre 2008, au taux horaire et aux conditions mentionnés dans la *Politique d'entente salariale 2005-2009 entre la Ville de Candiac et l'Association des pompiers de Candiac*;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Drouin soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-116.

**08-10-19      EMBAUCHE    POMPIER    TEMPS    PARTIEL    –    SERVICE  
INTERMUNICIPAL   DE   PRÉVENTION   DES   INCENDIES   DE  
CANDIAC/DELSON**

CONSIDÉRANT QUE le Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson doit procéder à l'embauche d'un pompier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Philippe Fachinetti a agi à titre de stagiaire pompier depuis le 2 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE le candidat répond aux exigences académiques et médicales;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steeve Lamontagne, directeur du service;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Jean-Philippe Fachinetti, au poste de pompier à temps partiel au Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson, à compter du 7 octobre 2008, au taux horaire et aux conditions mentionnés dans la *Politique d'entente salariale 2005-2009 entre la Ville de Candiac et l'Association des pompiers de Candiac*;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Fachinetti soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-116.

**08-10-20      EMBAUCHE    POMPIER    TEMPS    PARTIEL    –    SERVICE  
INTERMUNICIPAL   DE   PRÉVENTION   DES   INCENDIES   DE  
CANDIAC/DELSON**

CONSIDÉRANT QUE le Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson doit procéder à l'embauche d'un pompier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Girard a agi à titre de stagiaire pompier depuis le 2 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE le candidat répond aux exigences académiques et médicales;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steeve Lamontagne, directeur du service;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Patrick Girard, au poste de pompier à temps partiel au Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson, à compter du 7 octobre 2008, au taux horaire et aux conditions mentionnés dans la *Politique d'entente salariale 2005-2009 entre la Ville de Candiac et l'Association des pompiers de Candiac*;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Girard soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-116.

**08-10-21      EMBAUCHE    POMPIER    TEMPS    PARTIEL    –    SERVICE  
INTERMUNICIPAL   DE   PRÉVENTION   DES   INCENDIES   DE  
CANDIAC/DELSON**

CONSIDÉRANT QUE le Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson doit procéder à l'embauche d'un pompier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marek Tulikowski a agi à titre de stagiaire pompier depuis le 2 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE le candidat répond aux exigences académiques et médicales;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steeve Lamontagne, directeur du service;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Marek Tulikowski, au poste de pompier à temps partiel au Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson, à compter du 7 octobre 2008, au taux horaire et aux conditions mentionnés dans la *Politique d'entente salariale 2005-2009 entre la Ville de Candiac et l'Association des pompiers de Candiac*;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Tulikowski soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-116.

**08-10-22 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1217 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN D’AJOUTER LA CLASSE D’USAGE H3 ET LES NORMES QUI S’Y APPLIQUENT POUR LA ZONE H03-338**

Madame la conseillère Thérèse Gatien donne avis de motion de la présentation lors d’une séance du conseil, du projet de règlement 1217 modifiant le règlement de zonage 555 afin d’ajouter la classe d’usage h3 et les normes qui s’y appliquent pour la zone H03-338;

De plus, madame la conseillère Gatien demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

**08-10-23 ADOPTION DU SECOND PROJET – RÈGLEMENT 1216 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES RELATIVEMENT À LA CLASSE D’USAGE, À LA SUPERFICIE ET LA PROFONDEUR MINIMALE DU TERRAIN ET À LA MARGE AVANT MINIMALE APPLICABLES À LA ZONE H06-633**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire André J. Côté explique aux personnes présentes l’objet du projet de règlement 1216;

Par la suite, monsieur Côté invite les personnes qui désirent s’exprimer à se faire entendre;

Aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier la grille des usages et normes relativement à la classe d’usage, à la superficie et la profondeur minimale du terrain et à la marge avant minimale applicables à la zone H06-633, a été adopté à la séance du 15 septembre 2008;

CONSIDÉRANT QU’une assemblée de consultation publique a été tenue le 6 octobre 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le second projet de règlement 1216 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier la grille des usages et normes relativement à la classe d’usage, à la superficie et la profondeur minimale du terrain et à la marge avant minimale applicables à la zone H06-633;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents  
à la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour.**

\* \* \*

Trois personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

**08-10-24 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 20 h 25.

---

CAROLE LEMAIRE  
Greffière

---

ANDRÉ J. CÔTÉ  
Maire